



Québec

Entente de développement culturel

INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Entente de développement culturel 44 750 \$ pour soutenir des initiatives dans la MRC de Charlevoix

Baie-Saint-Paul, 2 février 2026 – Grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, la MRC de Charlevoix dispose, dans le cadre de son Entente de développement culturel, de divers fonds totalisant 44 750 \$, lui permettant d'accorder un soutien financier à la réalisation d'initiatives locales.

Plaçant les citoyens au cœur de ses interventions, cette Entente vise à favoriser un environnement propice à la création, au développement et au rayonnement des arts et de la culture, grâce à différents fonds dédiés au milieu, soit le fonds destiné au patrimoine culturel pour des projets de valorisation et de transmission des savoir-faire, le fonds destiné à la jeunesse pour des initiatives de médiation culturelle et de création, ainsi que le fonds destiné au développement culturel pour des projets, par exemple, de médiation culturelle, de cocréation et d'initiation aux arts.

Ainsi, les OBNL et les municipalités locales peuvent déposer, dès maintenant et tout au long de l'année, des projets s'adressant à l'ensemble de la communauté, notamment aux jeunes, aux familles, aux aînés, aux populations vulnérables ou marginalisées ainsi qu'aux acteurs culturels. Un comité d'analyse évaluera chaque demande préalablement à l'octroi d'une aide financière par le conseil de la MRC.

Les [critères d'admissibilité des projets et des demandeurs](#) et le [formulaire destiné au dépôt d'une demande](#) sont disponibles sur le site Internet de la MRC, dans la section [Culture et patrimoine/Politique culturelle](#).

Visant ultimement à contribuer à l'épanouissement individuel et collectif, cette Entente favorise la participation citoyenne au développement culturel, le renforcement de l'identité locale ainsi que le sentiment d'appartenance et contribue au dynamisme économique et social.

Pour toute question, valider l'admissibilité du promoteur ainsi que du projet, ou obtenir le détail de la marche à suivre, contactez madame Annie Vaillancourt à vaillancourt@mrccharlevoix.ca ou 418 435-2639, poste 6013

-30-

Sources :

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khovath@mrccharlevoix.ca

Myriam Gauthier, conseillère en communication
MRC de Charlevoix
418 617-0054
mgauthier@mrccharlevoix.ca